



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre, à 14h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 54/2025 – ACQUEREUR LOT N°11 TERRAIN GARAGE LES SABLINES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire expose :

La commune de LES SALLES SUR VERDON est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 1896 représentants une emprise totale de 22a 19ca, située rue de l'oueviere. Ce terrain faisant partie du Lotissement Les Sablines récemment viabilisé et mis en vente est uniquement dédié à la construction de garages.

Par délibération n°43/2024 du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les prix de vente du mètre carré et par délibération n°06/2025 en date du 19 mars 2025 le Conseil Municipal a fixé les conditions d'acquisition des lots.

En l'espèce, le lot n°11 dédié uniquement à la construction de garage et d'une surface de 119m² est mis en vente pour 29 750€ soit 250€ du mètre carré.

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2025, la SAS PM PEDALOS a porté à la connaissance de la commune sa candidature par courrier pour l'acquisition du lot n°11 du terrain dit « garage » du Lotissement Les Sablines, se plaçant en position n°3 dans la liste des candidatures.



Suite au désistement du candidat n°2, il a été proposé par courrier à la SAS BM PEDALOS de confirmer sa volonté d'acquérir le dit terrain, proposition acceptée et validée par retour de courrier en date du 5 novembre 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches en vue de procéder à une vente amiable du terrain, propriété de la Commune, parcelle cadastrale section A numéro 1896 à SAS BM PEDALOS en vue de la construction de garages

AUTORISE Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Riez, « *Maître Rémi VIBRAC, notaire* » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur : SAS BM PEDALOS

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 29 750 € TCC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

